



Plainte sans réponse

Par bulle06

Bonjour,

Mon mari a été frappé par le promoteur en juillet et à ce jour, le promoteur n'a toujours pas été entendu par les gendarmes. Que pouvons nous faire?

Merci

Par HENRI CALVIN

Bonjour.

Les procédures administratives sont parfois très longues. La première chose à faire est de rentrer à la gendarmerie pour vous enquérir de la suite donnée à votre plainte. Il se pourrait que le mis en cause a été entendu. S'il ne l'est pas jusque là, demander à l'enquêteur s'il entend le convoquer ou pas. Le cas échéant, saisissez le procureur qui pourra diligenter.

Cordialement